Cholet : énième condamnation pour Noureddine Bouziane Meflah, pour le viol d'une étudiante cette fois

23/02/2021 à 18h46



Justice. Aux assises, dix-huit ans de réclusion pour le viol d'une étudiante à Cholet

[…]

Vendredi soir, Noureddine Bouziane Meflah a été condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle pour le viol d'une étudiante le 14 janvier 2018 dans une chambre de la résidence universitaire Berkeley, à Cholet.

Ce jour-là cet homme de 31 ans, déjà connu de la justice, avait frappé à la porte de la jeune femme en se faisant passer pour un gardien. Une fois la porte refermée, il l'avait contrainte à plusieurs actes de pénétration sexuelle sous la contrainte d'un couteau.

[…]

L’article dans son intégralité sur *Ouest France*

Non exhaustif

En Mars 2018 Noureddine Bouziane Meflah était condamné pour avoir séquestré un médecin, il est alors évoqué les **“22 mentions au casier judiciaire”** de l’intéressé

En 2012, pour avoir (notamment) forcé 3 barrages de police